

ANNEXE 4

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENTS ASSOCIES AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1) X XXX XXX X XXX XXX		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2) X XXX XXX X XXX XXX		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 *	AE demandées pour 2011	CP demandés sur AE antérieures à 2011 **	CP demandés sur AE nouvelles en 2011	Total des CP demandés pour 2011	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011
(3)	(4)	(5) = (7) - (6)	(6)	(7)	(8)
X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9) X XXX XXX X XXX XXX
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10) X XXX XXX X XXX XXX
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10) X XXX XXX X XXX XXX

N.B : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion

Cette présentation devra faire l'objet de commentaires précisant les règles de budgétisation retenues ainsi que les hypothèses de calcul des montants inscrits dans les cases. Ces commentaires doivent également préciser :

- les principales opérations physiques associées au besoin en crédits de paiements ;
- l'échéancier prévisionnel des besoins en crédits de paiements correspondants aux décaissements à venir.

Des commentaires particuliers seront aussi ajoutés dans le cas de changements de nomenclature (exemples : fusion de programmes, déplacement d'action,...).

Cette partie commentaires est particulièrement précieuse pour informer le Parlement sur la couverture des engagements par les crédits de paiement et pour apprécier la contrainte réelle pesant sur le programme et d'associer à cette contrainte un contenu physique.

Explications sur les différentes cases :

- (1) Ce montant totalise les autorisations d'engagement accordées au titre de la LFI 2010 et celles ayant fait l'objet d'un report de crédits par arrêtés en 2010. Il sera calculé automatiquement par FARANDOLE.
- (2) Ce montant totalise les crédits de paiement accordés au titre de la LFI 2010 et ceux ayant fait l'objet d'un report de crédits par arrêtés en 2010. Il sera calculé automatiquement par FARANDOLE.
- (3) Ce montant correspond aux engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009. Cette case sera remplie par la direction du budget en reprenant le montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performance 2009 « Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». **Cette donnée sera saisie par les ministères en cas de changement de nomenclature dans un lot dédié.**
- (4) Ce montant correspond au montant des autorisations d'engagement demandées dans le PLF 2011. Il correspond au montant des AE du programme saisi dans FARANDOLE dans la partie « crédits ».
- (5) Ce montant correspond à la part des crédits de paiement demandés en PLF 2011 au titre des AE engagées avant le 31/12/2010. **Il sera calculé par FARANDOLE avec la formule suivante (5) = (7) - (6).** Le montant total des CP doit être égal au montant du hors T2 (il n'y a pas de CP sur engagements antérieurs sur le titre 2)
- (6) Ce montant correspond à la part des crédits de paiement demandés en PLF 2011 au titre des AE demandées en PLF 2011. **Il sera saisi par les ministères dans l'application FARANDOLE.**
- (7) Ce montant correspond au montant des crédits de paiement demandés en PLF 2011. Il correspond au montant des CP du programme saisi dans FARANDOLE dans la partie « crédits ».
- (8) **Ce montant correspond à une prévision des restes à payer, c'est-à-dire du solde des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2011. Il sera saisi par les ministères dans l'application FARANDOLE.**

Afin de calculer le montant inscrit dans la case (8), il est nécessaire de faire une prévision :

- des AE qui seront réellement engagées en gestion 2010 (a) ;
- des AE qui seront réellement engagées en gestion 2011 (b) ;
- des CP qui seront réellement consommés en gestion 2011 afin de couvrir les AE engagées au titre de 2011 et des années antérieures (c).

La somme devant être inscrite dans la case (8) est égale à [(3) + (a) + (b)] - (c).

- (9) Ce montant correspond à une estimation des crédits de paiement qui seront nécessaires en 2012 pour couvrir une partie des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2011. **Il sera saisi par les ministères** dans l'application FARANDOLE. Le montant total des CP doit être égal au montant du hors T2 (il n'y a pas de CP sur engagements antérieurs sur le titre 2)
- (10) Ce montant correspond à une estimation des crédits de paiement qui seront nécessaires en 2013 pour couvrir une partie des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2011. **Il sera saisi par les ministères** dans l'application FARANDOLE. Le montant total des CP doit être égal au montant du hors T2 (il n'y a pas de CP sur engagements antérieurs sur le titre 2)
- (11) Ce montant correspond à une estimation maximale des crédits de paiement qui seront nécessaires après 2013 pour couvrir le solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2011, soit la prévision du solde des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2011 dont sera déduit l'estimation des crédits de paiement nécessaires en 2012 et 2013. **Il sera calculé automatiquement dans l'application FARANDOLE à partir de l'équation suivante : (8) – (9) – (10)**. Le montant total des CP doit être égal au montant du hors T2 (il n'y a pas de CP sur engagements antérieurs sur le titre 2)